

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION**

**Origine :** Demande de renseignements no 1 en date du 9 mars 2001

**Demandeur :** Régie de l'énergie

---

- 12. Références :**
- (i) Dossier R-3408-98, Avis concernant la demande de droit exclusif de distribution de gaz naturel de SCGM, page 41
  - (ii) Dossier R-3408-98, SCGM-1, document 1 page 14
  - (iii) SCGM-12, document 1, page 2 de 2
  - (iv) SCGM-12, document 3, page 62

**Préambule :**

À la référence (i), la Régie avait précisé qu'elle entendait suivre l'évolution du projet de SCGM en demandant entre autres, lors des dépôts des rapports annuels, des précisions sur le marché potentiel, sur les démarches réalisées avec les intervenants concernés ainsi que sur l'échéancier.

SCGM précisait à la référence (ii) que le potentiel de marché pour le gaz naturel dépendait principalement de projets d'implantation dans le secteur minier sur la Côte Nord qui pouvaient atteindre un besoin d'environ 62 Bcf en gaz naturel. SCGM mentionne dans le présent dossier qu'un projet de production de brames à Sept Iles pourrait débloquer (référence iii) et que les compagnies IOC et Québec Cartier prévoiraient des investissements de l'ordre de 350 millions \$ chacune (référence iv).

**Demande :**

Veuillez donner les précisions suivantes sur ces investissements prévus :

- la nature de l'investissement (type d'usine, et de procédé) ;
  - le volume de gaz naturel qui pourrait être impliqué ;
  - une évaluation sommaire des chances que ces projets se réalisent et l'échéancier approximatif (faire une mise à jour de l'échéancier déposé en audience s'il y a lieu).
- 

**Réponse :**

La pièce SCGM-12, document 3, page 62, fait référence, d'une part, à la Compagnie minière IOC qui a décidé de rouvrir son usine de bouletage à Sept-Iles et d'augmenter la capacité de son barrage hydro-électrique SM-2 de 18 à 64 mégawatts pour des investissements de 350 millions \$. La consommation additionnelle qu'entraînera la réouverture de l'usine d'IOC est de l'ordre de 2 Bcf par année (60 000 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>).

D'autre part, elle précise que les décisions prises par Mines Wabush et Québec Cartier pour la modernisation de leurs installations de bouletage et de transbordement portuaire ainsi que d'autres travaux d'amélioration entraîneront des investissements de l'ordre de 350 millions \$. Ces investissements ne prévoient aucune croissance de leur consommation énergétique. La

---

consommation actuelle de ces deux usines totalise près de 5,8 Bcf par année (154 000 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>).

Le déclencheur du dossier du gaz naturel sur la Côte Nord est lié à l'annonce d'usines de transformations subséquentes au bouletage. C'est-à-dire, une usine de réduction directe et de coulé d'acier brut (brames). Par conséquent, l'annonce de la minière IOC constitue la première étape pouvant mener à l'annonce subséquente d'usines de transformations sur la Côte Nord.